

Compte-rendu de l'atelier Catalogage des manuscrits et des archives

Calames (CAlogue en Ligne des Archives et Manuscrits de l'Enseignement Supérieur) offrira, dès son ouverture au public fin 2007, environ 80 000 notices de manuscrits – 37 000 provenant de la rétroconversion du *Catalogue Général des Manuscrits des Bibliothèques publiques de France* (CGM) et 42 000 issues de la reprise de la base Palme.

Agnès Manneheut, retraçant l'historique de cette « rétroconversion » particulière, a insisté sur le fait que ces données, très hétérogènes compte tenu des conditions de rédaction du CGM (sur plus de 150 ans) et des contraintes propre à Palme, avaient été structurées de manière homogène dans Calames, d'une part en vue d'assurer la cohérence de l'interrogation – via le CCFr – avec les notices des bibliothèques dépendant du Ministère de la Culture, d'autre part en lien avec la volonté de ne pas s'en tenir à la simple reprise des notices CGM et Palme et de permettre les modifications et enrichissements futurs. À une question sur l'existence et l'éventuelle cohérence avec un outil de production développé pour les bibliothèques dépendant du Ministère de la Culture (hors BnF), il a été précisé qu'un tel outil n'était pas prévu.

En ce qui concerne les notices ne figurant pas dans le CGM (donc exclues de l'intégration initiale) mais existant dans les établissements sous des formes variées (suppléments imprimés ou manuscrits, fichiers de travail Word, bases de données, etc.), Max Naudi de la SDBIS a rappelé que leur intégration rapide dans Calames a été prévue dès l'origine du projet. En revanche, compte tenu de leur hétérogénéité, une analyse sera nécessaire pour déterminer, notamment en regard de la quantité des notices concernées, de leur qualité et de leur support, la méthode la plus efficiente (conversion de masse, saisie directe dans l'outil de production, etc.) pour y parvenir. Pour cela, la SDBIS relancera l'enquête sur les fonds de manuscrits – et leurs catalogues – dans les bibliothèques dépendant de l'Enseignement supérieur.

La présentation de la maquette de l'interface publique de consultation par Yann Nicolas, co-responsable du projet à l'ABES avec Christophe Bonnefond, a suscité plusieurs questions portant notamment sur la base logicielle (développée par l'ABES et non basée sur l'outil PLEADE), sur la possibilité de lier à une notice du texte ou des illustrations (possible à partir du moment où les éléments à lier respectent les standards, ce qui permet d'envisager Calames comme la première brique ou le point d'accès d'un portail des manuscrits liant description, texte numérisés et illustrations – notamment les enluminures de *Liber floridus*), enfin question sur l'encodage des langues non-latines (possible du fait que le XML utilise un codage UTF8 ; pour ce qui est de la translittération, il est par ailleurs possible de mener une réflexion sur la réutilisation de ce qui se fait dans le SUDOC ; enfin, la recherche en écriture originale est techniquement possible).

Concernant la production, Yann Nicolas a précisé les principes ayant présidé à la conception de l'outil : la possibilité pour le catalogueur de travailler en ligne (via Internet Explorer), avec un éditeur XML (Xmétel), dans une base commune avec une récupération possible des données dans un système local. L'apparent paradoxe de mutualiser le catalogage de documents *a priori* uniques s'explique par la plus-value attendue : normalisation des entrées indexées par le lien aux autorités du SUDOC, gestion de gros fichiers, contrôle qualité en commun, assistance du réseau et de l'ABES. À la question de savoir si l'export en UNIMARC est possible, la réponse est qu'il est techniquement possible (et d'ailleurs prévue pour les bibliothèques qui le souhaiteraient) mais qu'il aboutit nécessairement, compte tenu de la structuration hiérarchique induite par l'utilisation de XML/EAD, à l'appauvrissement de l'information et pose le problème du choix du niveau concerné par l'export. De la même manière, en réponse à une question sur la création de notices d'autorité et la lourdeur de la procédure (hors Calames, dans WinIBW), il a été rappelé par Françoise Leresche (BnF/

Bureau de la normalisation documentaire) que le choix de l'EAD (et la nature des fonds) doit amener à s'interroger sur l'opportunité de créer systématiquement des autorités.

Sonia Bosc, de la SDBIS, a ensuite fait le point sur les normes existant en matière d'archivistique – d'autant plus importantes que la plupart des fonds restant à cataloguer est du type archives ou papiers –, et sur les travaux en cours pour parvenir à l'établissement d'une norme française de catalogage des manuscrits. En attendant le résultat des travaux du groupe AFNOR compétent, des règles transitoires de catalogage seront fournies aux bibliothèques. Agnès Manneheut a complété ce point en soulignant la nécessité, en préalable à toute production, d'un guide d'application de l'EAD en bibliothèque, s'inspirant des réflexions menées par la BnF et de l'expérience de la rétroconversion du CGM. À une question concernant la possibilité pour l'ABES d'organiser des formations strictement EAD, il a été précisé que le rôle de l'ABES n'était pas d'organiser ce type de formation mais que des formations à l'outil de catalogage (avec donc un minimum d'EAD) étaient évidemment prévues.

Enfin, à la question de savoir si l'ABES fixe des seuils en terme de quantité et/ou de typologie des manuscrits à la participation à Calames, la réponse est sans ambiguïté que, dans le périmètre Enseignement supérieur et selon les choix de l'établissement, tout manuscrit est le bienvenu.

En conclusion, des réactions et questions des participants à l'atelier, il se dégage une impression d'attente forte de la mise en place de ce nouvel outil qui devrait susciter, dès l'année prochaines, de nouvelles questions.